

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-38

Date de la convocation : 23 avril 2014

Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Projet de Zone Agricole Protégée

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que lors de la séance du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal d'AUREILHAN a délibéré pour créer une Zone Agricole Protégée (ZAP) dans la plaine de l'Ousse.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur dans la Commune, qui a pour objectif de préserver l'espace agricole de toute pression foncière.

A ce stade de la concertation que détaille le Bureau d'étude URBAN'AE, le projet de ZAP doit être validé par les Conseils Municipaux d'AUREILHAN et d'ORLEIX.

Il est ensuite adressé, pour avis, par Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées et à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, conformément à l'article R112-1-6 du Code rural et de la pêche maritime. Leur avis est notifié dans le délai de deux mois à compter de la réception dudit projet. A défaut de notification dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Par ailleurs, l'article R112-1-7 du Code rural et de la pêche maritime précise que le projet de Zone Agricole Protégée est soumis à enquête publique par Monsieur le Préfet dans les conditions définies aux articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

A l'issue, le périmètre de la ZAP sera annexé au PLU en tant que servitude d'utilité publique par simple mise à jour. Le règlement en vigueur du PLU continuera à s'appliquer.

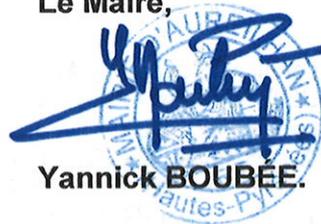
Monsieur ALONSO propose de valider le projet de ZAP tel que présenté en annexe avec le périmètre déterminé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 27 voix pour et 2 contres (M Lapalisse et Mme Mauhourat) décide de :

- valider le projet de ZAP tel que présenté
- valider le périmètre de la ZAP tel que présenté.

P.C.C.
Aureilhan, le 5 mai 2014.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-39

Date de la convocation : 23 avril 2014

Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURLAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Retrait de la délibération n°2014-31

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, il avait proposé de procéder à l'élection des délégués au SYMAT afin de pouvoir proposer leurs candidatures à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, compétente en la matière.

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 18 avril 2014, la Préfecture demande au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la délibération relative à l'élection des délégués au SYMAT car il s'agit de la compétence « élimination des déchets » qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat), décide de retirer la délibération n° 2014-31 en date du 10 avril 2014 relative à l'élection des délégués au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SYMAT).

P.C.C.

Aureilhan, le 5 mai 2014.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-40

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

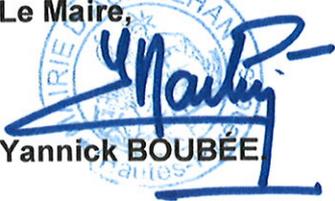
Retrait de la délibération n°2014-37

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, il avait proposé de procéder à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du SCOT de Tarbes Ossun Lourdes afin de pouvoir proposer leurs candidatures à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, compétente en la matière.

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 18 avril 2014, la Préfecture demande au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la délibération relative à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du SCOT Tarbes Ossun Lourdes car il s'agit de la compétence « schéma de cohérence territoriale » qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat), décide de retirer la délibération n° 2014-37 en date du 10 avril 2014 relative à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du SCOT Tarbes Ossun Lourdes.

P.C.C.
Aureilhan, le 5 mai 2014.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-41

Date de la convocation : 23 avril 2014

Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte
Administratif Principal de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2013 de Madame le Receveur,
- et le compte administratif de la commune pour l'année 2013 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	1 088 504,17	0.00		191 642,08	1 088 504,17	191 642,08
Opérations de l'exercice	3 897 390,60	4 180 331,10	5 289 215,73	6 418 541,87	9 186 606,33	10 598 872,97
Totaux	4 985 894,77	4 180 331,10	5 289 215,73	6 610 183,95	10 275 110,50	10 790 515,05
Résultat de clôture	805 563,67	0.00	0.00	1 320 968,22	0.00	515 404,55
Restes à réaliser	540 553,59	738 287,00			540 553,59	738 287,00
Totaux cumulés	1 346 117,26	738 287,00	0.00	1 320 968,22	540 553,59	1 253 691,55
Résultats définitifs	607 830,26	0.00	0.00	1 320 968,22	0.00	713 137,96

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif exercice 2013: Vote du Conseil Municipal :

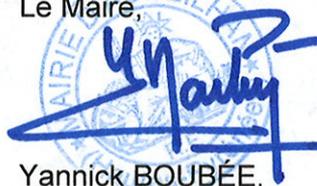
Exprimés 28

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.
Aureilhan, le 5 mai 2014.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-42

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURLAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Budget de la Commune - Reprise des résultats
de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2013 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2013	282 940,50
2- Résultat d'investissement antérieur	- 1 088 504,17
3- Résultat cumulé	- 805 563,67
4-Restes à réaliser Dépenses	540 553,59
5-Restes à réaliser Recettes	738 287,00
6-Résultat cumulé	- 607 830,26

Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2013	1 129 326,14
2-Résultat de fonctionnement antérieur	191 642,08
3-Résultat cumulé	1 320 968,22
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0.00 1 320 968,22
b/ résorption du déficit d'investissement	- 607 830,26
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	713 137,96
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	805 563,67
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	607 830,26
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	713 137,96
Restes à réaliser dépenses	540 553,59
Restes à réaliser recettes	738 287,00

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.

Aureilhan, le 5 mai 2014

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-43

Date de la convocation : 23 avril 2014
 Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Vote des taux des taxes locales 2014

Le Conseil Municipal

vote :

exprimés : 29

Pour : 23

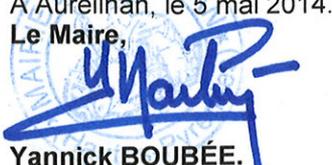
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

fixe les taux des taxes locales pour l'année 2014 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition 2014	Taux votés Pour 2014	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	10 938 000	13,07 %	1 429 597
Taxe Foncière (bâti)	7 149 000	18,24 %	1 303 978
Taxe Foncière (non bâti)	27 700	59,70 %	16 537
Produit fiscal attendu			2 750 112

Coefficient de variation des taux : 1,005198.

P.C.C. AUREILHAN
 A Aureilhan, le 5 mai 2014.
 Le Maire,

 Yannick BOUBÉE.



Préfecture des Hautes- Pyrénées	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
06 MAI 2014	SEANCE du 29 avril 2014
ARRIVÉE	Délibération n° 2014- 44

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget principal exercice 2014

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2014.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 222 960 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

1 197 510 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 012- charges de personnel

2 460 000 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 014 – atténuation de produits**12 237 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Madame Suzan DUCASSE quitte la séance et donne pouvoir à Madame Isabelle CHEDEVILLE.

Chapitre 65- autres charges de gestion courante**951 217 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Compte 6574- Subvention associations, personnes privées**313 430 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Détail des subventions en annexe.

Chapitre 66 – charges financières**220 522 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 67- charges exceptionnelles**10 500 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

022- dépenses imprévues**10 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

023- virement à la section d'investissement**1 251 235 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

042- opération d'ordre entre section**109 739 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Recettes de fonctionnement**Chapitre 013- atténuation de charges****280 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 70 – produits des services	90 700 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 Chapitre 73- impôts et taxes	 3 416 228 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 Chapitre 74- dotations et participation	 1 537 848 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 Chapitre 75- autres produits de gestion courante	 172 500€
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 Chapitre 76 – Produits financiers	 50 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 77- produits exceptionnels	 12 497 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 550 472,59 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.	
 <u>Dépenses d'investissement</u>	
 - 204 – Subventions d'équipement versées	 50 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 -16 – Emprunts et dettes assimilées	 354 356 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
 - déficit reporté	 805 563,00 €
 - Opérations d'équipement	 1 800 000 €
- restes à réaliser	540 553,59 €

Détail des opérations d'équipement

102- acquisitions	55 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
103- extension cimetièrè	120 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
104- bâtiments communaux	485 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
105- complexe sportif	280 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
106- voirie et aménagements urbains	530 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
107- voirie rurale-forêt	17 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
108- éclairage public	265 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
115- Espace Multisports	8 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
116- Hameau des Joulanes	40 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	

Recettes d'investissement

13-subventions d'investissements	548 722,00€
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	

16- emprunt

0€

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

10-dotations, fonds divers, réserves

864 295,59€

Dont 1068- excédents de fonctionnement capitalisés

607 830,00€

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

16-Restes à réaliser

738 287 €

021-virement de la section de fonction.

1 251 235€

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

024- produits des cessions

38 194 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

040- opérations d'ordre entre section

109 739 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

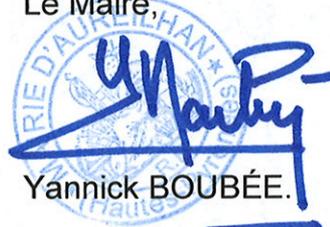
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.

Aureilhan, le 5 mai 2014

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-45

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif
des Transports Scolaires de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, délibérant,

- sur le compte de gestion du budget des Transports Scolaires de l'exercice 2013 de Madame le Receveur,

- et le compte administratif pour l'année 2013 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat).

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	465.27	0.00	465.27
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	89 253.23	99 390.45	89 253.23	99 390.45
Totaux	0.00	0.00	89 253.23	99 855.72	89 253.23	99 855.72
Résultat de clôture	0.00	0.00		10 602.49		10 602.49
Restes à réaliser	0.00	0.00				
Totaux cumulés	0.00	0.00		10 602.49		10 602.49
Résultats définitifs	0.00	0.00		10 602.49		10 602.49

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget Transports Scolaires exercice 2013: Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 28

Pour : 22

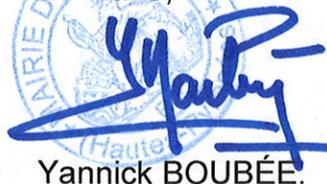
Contre : 0

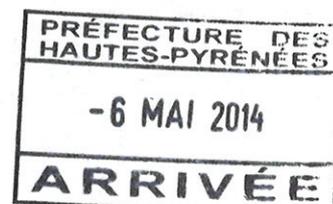
Abstentions 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat).

P.C.C.

Aureilhan, le 5 mai 2014

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-46

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Budget Transports Scolaires - Reprise des résultats
de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2013 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2013	0.00
2- Résultat d'investissement antérieur	0.00
3- Résultat cumulé	0.00
4-Restes à réaliser Dépenses	0.00
5-Restes à réaliser Recettes	0.00
6-Résultat cumulé	0.00
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2013	10 137.22
2-Résultat de fonctionnement antérieur	465.27
3-Résultat cumulé	10 602.49
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0.00 10 602.49
b/ résorption du déficit d'investissement	0.00
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	10 602.49

Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	0.00
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	0.00
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	10 602.49
Restes à réaliser	0.00

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

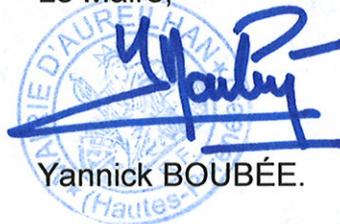
Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat).

P.C.C.

Aureilhan, le 5 mai 2014

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-47

Date de la convocation : 23 avril 2014

Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**BUDGET annexe des TRANSPORTS SCOLAIRES
EXERCICE 2014**

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe des Transports Scolaires pour 2014.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 110 602 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **85 602 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)
Contre : 0

Chapitre 012- charges de personnel **25 000 €**
Exprimés : 29
Pour : 23

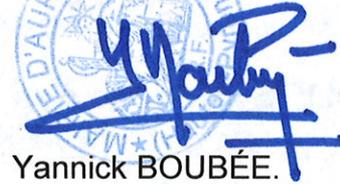
Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M
Lapalisse, Mme Mauhourat)
Contre : 0

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – produits des services **10 000 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M
Lapalisse, Mme Mauhourat)
Contre : 0

Chapitre 74- dotations et participations **90 000 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M
Lapalisse, Mme Mauhourat)
Contre : 0

P.C.C.
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014

Délibération n° 2014-48

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif
du budget annexe Blanche Odin de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO délibérant,

- sur le compte de gestion du budget annexe Blanche Odin de l'exercice 2013 de Madame le Receveur,

- et le compte administratif pour l'année 2013 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	3 126.47	0.00	0.00	8 133.06	3 126.47	8 133.06
Opérations de l'exercice	3 253.43	3 126.47	1 659.25	8 333.79	4 912.68	11 460.26
Totaux	6 379.00	3 126.47	1 659.25	16 466.85	8 039.15	19 593.32
Résultat de clôture	3 253.43			14 807.60		11 554.17
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	3 253.43	0.00	0.00	14 807.60	0.00	11 554.17
Résultats définitifs	3 253.43	0.00	0.00	14 807.60	0.00	11 554.17

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2013: Vote du conseil municipal :

Exprimés : 28

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C. AUREILHAN
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 avril 2014



Délibération n° 2014-49

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget annexe blanche ODIN: Délibération sur la reprise des résultats de l'exercice 2013

Le conseil municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2013 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2013	- 126.96
2- Résultat d'investissement antérieur	-3 126.47
3- Résultat cumulé	-3 253.43
4-Restes à réaliser Dépenses	0.00
5-Restes à réaliser Recettes	0.00
6-Résultat cumulé	-3 253.43
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2013	6 674.54
2-Résultat de fonctionnement antérieur	8 133.06
3-Résultat cumulé	14 807.60
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	14 807.60
b/ résorption du déficit d'investissement	-3 253.43
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	11 554.17

Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	3 253.43
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	3 253.43
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	11 554.17
Restes à réaliser	0.00

Vote du conseil municipal :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

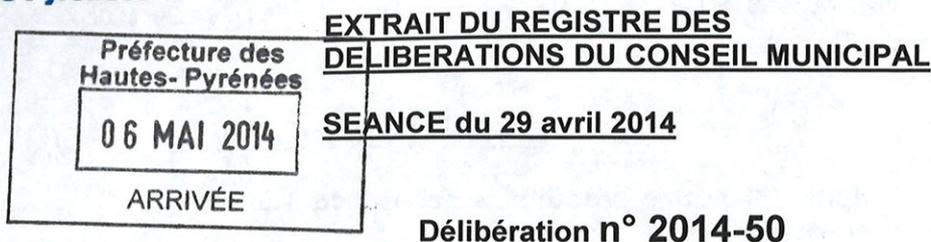
Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.

Aureilhan, le 5 mai 2014

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

BUDGET annexe BLANCHE ODIN EXERCICE 2014

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2014.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 19 554 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **14 650 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

Chapitre 66 – charges financières **1 404 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement **3 500 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante **8 000 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

Résultat reporté : **11 554 €**

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 753 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

chapitre 16- remboursement emprunt **3 500 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

Déficit reporté **3 253 €**

Recettes d'investissement

1068 – excédent fonctionnement **3 253 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

021 – virement de la section de fonctionnement **3 500 €**

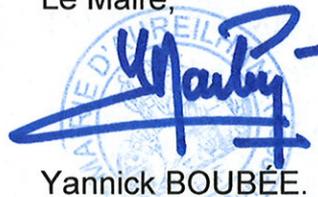
Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 0

P.C.C.
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 AVRIL 2014

Délibération n° 2014- 51

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Renouvellement de la convention avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour une durée d'un an.

PCC
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire


Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 AVRIL 2014

Délibération n° 2014- 52

Date de la convocation : 23 avril 2014

Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Etablissement de la liste des membres de la Commission Communale
des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire expose que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants. Les huit commissaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

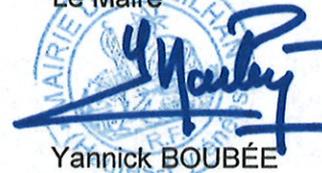
Monsieur le Maire propose la liste de 32 noms suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. LASBATS Albert	M. ZYTYNSKI Christian
M. JOUANOLOU Michel (<i>Hors Commune</i>)	M. TALBOT Frédéric (<i>Hors Commune</i>)
M. ALONSO Emmanuel	Mme DORGANS Geneviève
M. RIVIERE Daniel	Mme GASQUET Simone
Mme RUEDA Annie	Mme PAYSSE Maryse
Mme AGUADO Annie	Mme LABED Geneviève

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Mme BOURGEOIS Marie-Pierre	Mme LAMON Monique
M. DEWATINE Jean	M. ASTUGUEVIEILLE Serge
M. CARRIE Yves	M. RULL Sylvain
Mme ROUAN Marie	Mme RIEUDEBAT Nicole
M. LARREGOLA Daniel	M. CANDAU Louis
Mme CHEDEVILLE Isabelle	Mme GARBAYE Maryvonne
Mme CASTELLA Nicole	M. ZANCHETTA Philippe
M. CORNET Jean	M. AZAM Sébastien
M. LASCOUMETTES Patrick	M. PAHU Claude
Mme TECHENE Céline	M. FAURE Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de dresser la liste de contribuables destinée à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs telle que définie ci-avant.

PCC
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire



Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 AVRIL 2014

Délibération n° 2014- 53

Date de la convocation : 23 avril 2014

Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURLAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Dénomination d'une voie de desserte de la résidence située
avenue du Pic du Midi (Lapujole Nord)**

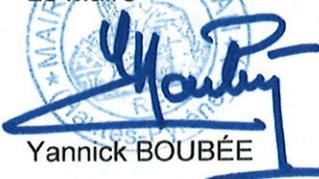
Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que suite à la création d'une résidence à l'avenue du Pic du Midi, lieu-dit Lapujole Nord, il convient de dénommer une voie de desserte située au Sud du projet pour l'axe Est-Ouest.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie comme suit :
rue du Lac D'AUMAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat), décide :

- **De dénommer la voie de desserte de la résidence située avenue du Pic du Midi (Lapujole Nord) au Sud du projet pour l'axe Est-Ouest « rue du Lac D'Aumar » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.**

PCC
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire


Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 AVRIL 2014

Délibération n° 2014- 54

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

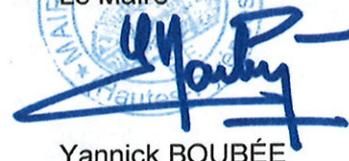
**Transfert dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts des lotissements « Le Cabaliros », « Le Hautacam » et « L'Aurelius » :
autorisation de signature de l'acte notarié**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 février 2014, a approuvé à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts des lotissements « Le Cabaliros », « Le Hautacam » et « L'Aurélius ».

Désormais, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié authentifiant le transfert de propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires.

PCC
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire



Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 AVRIL 2014

Délibération n° 2014- 55

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURLAT.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Acquisition de la parcelle cadastrée AK 650

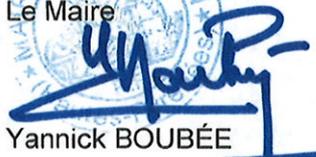
Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre l'élargissement futur de la l'avenue de la Chartreuse dans sa portion comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue des Pyrénées, il convient d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 133 m², détachée de la parcelle cadastrée AK n°628 et portant le numéro AK 650, auprès de Madame Marie Angèle MILLISCHER née CAPDEVIELLE et de Monsieur Michel CAPDEVIELLE. Un document d'arpentage a été établi, il permettra cette division de propriété.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de procéder à cette acquisition au prix fixé par France Domaines soit 10 640 euros (80 euros / m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n°650 d'une contenance de 133 m², au prix de 10 640 euros, les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par la Commune.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires.**

PCC
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire


Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 AVRIL 2014

Délibération n° 2014- 56

Date de la convocation : 23 avril 2014
Date de la publication : 6 mai 2014

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria-Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Simone GASQUET), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE), Myriam LAGARDE (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Marché de voirie, entretien et petites réparations

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de voirie, entretien et petites réparations. Il s'agit d'un marché annuel à bons de commandes avec bordereau de prix unitaires. Le montant minimum du marché est fixé à 70 000 € HT, le montant maximum à 210 000 € HT.

Suite à la réception des plis (4 offres ont été reçues), à l'analyse des offres, Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise Colas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise Colas,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces nécessaires.**

PCC
Aureilhan, le 5 mai 2014
Le Maire


Yannick BOUBÉE